

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 19 septembre 2023 (14h30 – 18h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de Réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Brussels

Interprétation en EN, ES, FR

14h30 Accueil du Président, Pierre Commère

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (07.06.23)

14h40 Points d'action

- Etat d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

14h45 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Présentation des négociations en cours sur l'accès au marché des produits de la pêche et de l'aquaculture à l'UE par Vidar Ulriksen, secrétaire d'État au ministère norvégien du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche
- Échange de vues
- Voie à suivre

15h15 Règlement sur le contrôle des pêches

- Présentation de l'accord politique conclu sur la révision législative par Juan Manuel Elices López et Cristina Laborda, Secrétariat général de la pêche d'Espagne
- Échange de vues
- Voie à suivre

16h00 Pause

16h15 Approvisionnement du marché de l'UE

- Présentation du rapport « The State of Grocery Retail 2023 » (« L'état de la distribution alimentaire en 2023 ») par Els Bedert, EuroCommerce
- Échange de vues

16h45 Interdiction du travail forcé

- Examen d'un projet d'avis sur le travail forcé sur le marché de la pêche et de l'aquaculture
- Échange de vues
- Voie à suivre



17h15 Rôle et impact de la Chine sur les pêches et l'aquaculture mondiales

- Présentation du projet de rapport d'initiative du Parlement européen « Les implications des activités de pêche chinoises sur les pêcheries de l'Union et la voie à suivre » par le député européen Pierre Karleskind, Parlement européen
- Échange de vues

17h50 Suivre

17h50 Résumé des points d'action

18h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Objet	Contexte	Objectif	Documents
Information + Décision	Commerce	Dans le cadre du programme de travail, l'évolution du commerce est une priorité. Lors de réunions précédentes, les représentants de la DG MARE ont fait le point sur les négociations en cours sur l'accès au marché de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'accord EEE. Selon les informations fournies, la Norvège et l'Islande cherchent à libéraliser complètement l'accès au marché pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, tandis que l'UE n'a pas d'intérêt commercial dans cette libéralisation. D'autres négociations étaient prévues pour août/début septembre.	Présentation et échange avec le représentant de la Norvège pour une meilleure compréhension des négociations en cours. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Page d'information
Information + Décision	Contrôle des pêches	En mai 2023, un accord politique provisoire a été conclu entre le Parlement européen et le Conseil sur la révision du régime de contrôle des pêches proposée par la Commission européenne. Les nouvelles règles visent à améliorer le suivi et la traçabilité des captures. Par le passé, le MAC a tenu plusieurs échanges sur la révision et a adopté des avis sur le sujet.	Présentation et échange avec les représentants espagnols sur les principaux éléments du marché (par exemple, définition du lot, traçabilité, information des consommateurs, INN, système CATCH, pesée). Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- Train législatif - Avis du MAC - Avis du MAC - Avis du MAC - Communiqué de presse du Conseil - Communiqué de presse du PE
Information	Approvisionnement du marché de l'UE	Le rapport « The State of Grocery Retail » (« L'état de la distribution alimentaire en 2023 ») est une publication annuelle d'EuroCommerce qui vise à fournir une vue complète du marché et des tendances futures. Pour la préparation du rapport, plus de 12 000	Présentation et échange avec le représentant d'EuroCommerce sur le marché et les tendances de la vente au détail en alimentation.	- Rapport

		consommateurs de onze pays européens et près de 50 dirigeants de distributeurs de plus de 20 pays d'Europe ont été interrogés.		
Considération	Travail forcé	En 2021, la présidente von der Leyen a annoncé que de nouvelles mesures législatives de l'UE étaient nécessaires pour lutter contre le recours au travail forcé dans les chaînes de valeur des entreprises opérant dans le marché unique. L'initiative législative vise à interdire la mise sur le marché de l'UE de produits fabriqués en tout ou en partie par le travail forcé. L'interdiction couvrirait à la fois les produits nationaux et les produits importés. Il serait combiné à un cadre d'application de la loi fondé sur les risques. Le 19 septembre 2022, la COM a adopté la proposition législative. À la réunion du 26 janvier 2023, les Membres se sont mis d'accord sur les termes de référence d'une étude externe sur le travail forcé sur le marché de la pêche et de l'aquaculture. Sur la base des recommandations de l'étude externe, un projet d'avis a été préparé.	Examen d'un projet d'avis.	<ul style="list-style-type: none"> - Page d'information - Termes de référence - Étude - Rédiger un avis (par e-mail / Espace membres)
Information	Chine	La commission PECH du Parlement européen prépare un rapport d'initiative sur « Les implications des activités de pêche chinoises sur les pêcheries de l'Union et la voie à suivre ». Le député européen Pierre Karleskind a été nommé rapporteur. Avant cela, le Parlement européen avait commandé une étude sur la mariculture et la pêche maritime en Chine, en mettant l'accent sur les opérations de ses flottes hauturières, qui a été présentée au Comité exécutif. Le 13 décembre 2022, le MAC et le LDAC ont adopté un avis conjoint sur	Présentation et échange de vues sur le rapport d'initiative du Parlement européen avec le rapporteur.	<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire législatif - Etude du PE - Présentation du Comité exécutif - Avis du MAC

		les activités mondiales de la flotte hauturière de la Chine. Une réponse de la DG MARE est attendue.		
--	--	--	--	--

DRAFT